Situation	Nature des travaux liés à des dysfonctionnements et/ou à l'ouverture des SPU à l'urbanisation
Sur l'ensemble des ruisseaux	- Curer et entretenir régulièrement les cours d'eau et leurs busages.
Sur l'ensemble de la commune	- Entretenir régulièrement les fossés et les réseaux d'eaux pluviales.
Sur l'ensemble des SPU	- Compenser l'imperméabilisation des sols par la mise en place de dispositifs de rétention/infiltration.
D2, D6, D12, D14, D16 et D17	- Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des ouvrages.
D3	- Etudier la possibilité de créer un axe de drainage vers un exutoire possédant une altimétrie inférieure au lit du ruisseau, au droit de la zone impactée.
D4	- Créer une zone d'expansion de crue en rive droite du cours d'eau.
D5	- Redimensionner le réseau de collecte des eaux pluviales.
D5	- Privilégier la mise en oeuvre d'un caniveau plutôt que d'un réseau enterré.
D9	- Supprimer le D.O. si possible.
D9	- Réaliser une étude diagnostique du réseau d'assainissement de Combloux, identifier les point d'apports d'ECP et les supprimer.
D9	- Créer un bassin d'orages afin de stocker les volumes d'effluents excédentaires lors des périodes pluvieuses.
D10	- Créer des ouvrages d'interception des eaux de ruissellements et un exutoire pour les eaux collectées.
D11	- Créer un fossé de protection en amont de l'habitation inondée.
D11	- Créer un exutoire pour les eaux collectées.
D12	- Remettre à ciel ouvert les ruisseaux.
D12	- Reprendre le réseau d'eaux pluviales du parking (diamètres et nombre de grilles).
D12	- Créer des noues de rétention/infiltration.
D13	- Créer des aménagements de maintien des berges.
D13	- Renaturer le ruisseau lors de sa traversée de la zone commerciale.
D14	- Créer un 2nd exutoire passant sous domaine public.
D14 et D16	- Etudier la possibilité de créer un bassin de rétention.
D16	- Créer davantage d'ouvrages de collecte des eaux pluviales.
D17	- Vérifier que la pollution soit avérée (prélèvements et analyses).
D17	- S'assurer que les eaux polluées transitent par des ouvrages de traitement avant rejet vers le milieu naturel.
D17	- Mettre en place des techniques alternatives (filtre planté de roseaux, etc.) pour traiter la pollution chronique.
SPU 1, 2, 3, 6 8 et 9	- Créer un exutoire pour le SPU.
SPU 1 et 2	- Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé en amont des futures constructions.
SPU 1 et 2	- Préserver un axe d'écoulement à moindre dommage.
SPU 5	- Redimensionner l'exutoire existant.

Situation	Nature des recommandations liées à des dysfonctionnements et/ou à l'ouverture des SPU à l'urbanisation
Sur l'ensemble des ruisseaux	- Surveiller et entretenir régulièrement les cours d'eau afin de limiter la formation d'embâcles. - Sensibiliser les propriétaires riverains du cours d'eau à leurs droits et obligations en matière d'entretien du cours d'eau. - Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.
D1	- Prendre en compte le phénomène de saturation des terrains en surface dans la conception des projets.
D3	- Ne plus construire à une cote inférieure au miroir d'eau du torrent d'Arvillon.
D3	- Prendre en compte le phénomène de remontée de nappe dans la conception des projets.
D8	- Implanter tout nouvel aménagement en surélévation par rapport au lit du cours d'eau.
D15	- Maintenir les boisements afin de limiter l'érosion des sols.
SPU 1, 2, 5 et 6	- Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements.
SPU 1 et 2	- Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis des cours d'eau.
SPU 3	- Conserver les haies autour du SPU.
SPU 6	- Rehausser les constructions par rapport au T.N.

Département de la HAUTE-SAVOIE

Domancy
Coeur du Pays du Mont-Blanc

Commune de Domancy

Zonage de l'Assainissement - Volet Eaux pluviales
Schéma de Gestion des Eaux Pluviales
Annexes Sanitaires au PLU - Volet Eaux pluviales

Propositions de travaux et recommandations

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :

- Ø 800 B — Réseau EP public
- Tracé du réseau supposé
- Fossé
- Ruisseau
- Fossé bétonné
- Caniveau, cunette
- Branchement EP
- Bassin de rétention
- Séparateur à hydrocarbures

Travaux et recommandations :

- Travaux — Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandation — Recommandations

Divers :

- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (terrain)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur présentant un dysfonctionnement

Date : 23 Septembre 2019
Echelle : 1/ 5 000
Fichier : SGEP_Domancy_TRVX.dwg
Dessin : B. DEBEUSSCHER

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>

D2 - Ruisseau des Mouilles - Coulavin
Travaux :
- Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des ouvrages de franchissement.
- Privilégier la mise en place d'ovoïdes.

D1 - Ruisseau de Croutard
Recommandations :
- Prendre en compte le phénomène de saturation des terrains en surface dans la conception des projets (limiter les excavations ou les étancher, etc.).

D3 - Clos Baron
Recommandations :
- Ne plus construire à une cote inférieure au miroir d'eau du torrent d'Arvillon.
- Prendre en compte le phénomène de remontée de nappe dans la conception des projets (limiter les excavations ou les étancher, etc.).

D3 - Clos Baron
Travaux :
- Etudier la possibilité de créer un axe de drainage vers un exutoire possédant une altimétrie inférieure au lit du ruisseau, au droit de la zone impactée.

D4 - Torrent d'Arvillon
Travaux :
- Créer une zone d'expansion de crue en rive droite du cours d'eau.

D5 - Chemin de Crusaz
Travaux :
- Redimensionner le réseau de collecte des eaux pluviales.
- Mettre en place un piège à matériaux.
- Privilégier la mise en oeuvre d'un caniveau plutôt qu'un réseau enterré.

D5 - Bétoux
Recommandations :
- Implanter tout nouvel aménagement en surélévation par rapport au lit du cours d'eau.

D16 - Le Chesney
Travaux :
- Créer davantage d'ouvrages de collecte des eaux pluviales.
- Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales.
- Créer un bassin de rétention au niveau de la mare.

SPU 1 et 2 - Domancy - Létraz Devant-Sud
Travaux :
- Créer un exutoire pour le SPU.
- Préserver un axe d'écoulement à moindre dommage.
- Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé en amont des futures constructions. (pétitionnaires)

SPU 1 et 2 - Domancy - Létraz Devant-Sud
Recommandations :
- Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements. (pétitionnaires)
- Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis des cours d'eau. (pétitionnaires)

SPU 5 - Séchy
Travaux :
- Redimensionner l'exutoire existant.

SPU 5 - Séchy
Recommandations :
- Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements. (pétitionnaires)

D7 - Torrent d'Arbon
Travaux :
- Créer un piège à matériaux en amont de l'ouvrage de franchissement de la RD n°159.

SPU 3 - Le Coudray
Travaux :
- Créer un exutoire pour le SPU.

SPU 3 - Le Coudray
Recommandations :
- Conserver les haies autour du SPU. (pétitionnaires)

D6 - Ruisseau de la Char - Les Coudrays
Travaux :
- Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des ouvrages de franchissement.
- Mettre en place un piège à matériaux à l'entrée du busage voutué.

D17 - Les Mouilles de la Pallud
Travaux :
- Vérifier que la pollution soit avérée (prélèvements et analyses).
- S'assurer que les eaux polluées transitent par des ouvrages de traitement avant rejet vers le milieu naturel.
- Vérifier le dimensionnement des ouvrages existants.
- Mettre en place des techniques alternatives (noue végétalisée, filtre planté de roseaux, etc.) pour traiter la pollution chronique.

SPU 8 et 9 - Les Pélagards d'en Bas
Travaux :
- Créer un exutoire pour le SPU.

D12 - Les Mouilles de la Pallud
Travaux :
- Réaliser une étude hydraulique afin de vérifier le dimensionnement des busages.
- Remettre à ciel ouvert les ruisseaux.
- Reprendre le réseau du parking (diamètres et nombre de grilles).
- Créer des noues de rétention/infiltration.

D13 - Ruisseau de la Chauraz
Travaux :
- Créer un piège à matériaux en amont de l'ouvrage de franchissement de la RD n°1205.
- Créer des aménagements de maintien des berges (enrochements, génie végétal, etc.).
- Renaturer le ruisseau lors de sa traversée du parking commercial.

SPU 6 - Vervex-Est
Travaux :
- Créer un exutoire pour le SPU.

SPU 6 - Vervex-Est
Recommandations :
- Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements. (pétitionnaires)
- Rehausser les constructions par rapport au T.N. (pétitionnaires)

D14 - Ruisseau de la Chauraz
Travaux :
- Créer un piège à matériaux en amont du busage Ø400 B.
- Réaliser une étude de bassin versant pour vérifier le dimensionnement des busages.
- Créer un 2nd exutoire passant sous domaine public.
- Etudier la possibilité de créer un bassin de rétention.

D15 - Torrent de Vervex
Recommandations :
- Maintenir les boisements afin de limiter l'érosion des sols.

D11 - Vers la Cart-Nord
Travaux :
- Créer un fossé de protection en amont de l'habitation inondée.
- Créer un exutoire pour les eaux interceptées (jusqu'à la traversée Ø300 B présente à l'Ouest).

D10 - Charrière
Travaux :
- Créer des ouvrages d'interception des eaux de ruissellement (fossés, noues, etc.) et un exutoire pour les eaux collectées.

D9 - Torrent d'Albon - Falquet
Travaux :
- Supprimer le D.O. si possible.
- Réaliser une étude diagnostique du réseau d'assainissement de Combloux afin d'identifier les points d'apports d'ECP et les supprimer.
- Créer un bassin d'orages afin de stocker les volumes d'effluents excédentaires lors des périodes pluvieuses.

Pour l'ensemble de la commune :

Sur l'ensemble des ruisseaux
Travaux :
- Curer et entretenir régulièrement les cours d'eau et leurs busages.

Sur l'ensemble de la commune
Travaux :
- Entretenir régulièrement les fossés et les réseaux d'eaux pluviales.

Sur l'ensemble des SPU
Travaux :
- Compenser l'imperméabilisation des sols par la mise en place de dispositifs de rétention/infiltration.

Sur l'ensemble des ruisseaux
Recommandations :
- Surveiller et entretenir régulièrement les cours d'eau afin de limiter la formation d'embâcles.
- Sensibiliser les propriétaires riverains du cours d'eau à leurs droits et obligations en matière d'entretien du cours d'eau.
- Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.

Echelle 0 100 200 m